

La contribution du CNDD à la Stratégie Nationale de Développement Durable

2002-2003 Repères

Printemps 2002 :

- Nomination d'une Ministre de l'écologie et du développement durable
- Nomination d'une Secrétaire d'Etat au développement durable

Août-septembre 2002 :

- Sommet mondial du développement durable à Johannesburg

Novembre 2002 :

- Premier séminaire gouvernemental consacré au développement durable, sous l'égide du Premier ministre, avec tous les ministres du Gouvernement

• Trois décisions principales :

- doter la France d'une Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)
- création du Comité Interministériel pour le Développement Durable et d'un Comité Permanent de Hauts Fonctionnaires chargés du développement durable dans chaque ministère (CIDD-CPHFDD)
- création du Conseil National du Développement Durable (CNDD)

Début du travail des administrations

Janvier 2003 :

- installation du CNDD le 14 janvier. Début des travaux de la société civile 15 jours plus tard.

Fin avril 2003 :

- remise par le CNDD de ses premières propositions, en amont de l'élaboration de la SNDD, au Premier ministre
- **3 juin 2003** : Premier CIDD - adoption de la SNDD

■ Pourquoi une Stratégie Nationale de Développement Durable ?

De nombreux constats montrent la nécessité d'infléchir et modifier le développement actuel, de prendre des décisions aujourd'hui permettant à la fois de répondre aux besoins des générations actuelles et des générations futures.

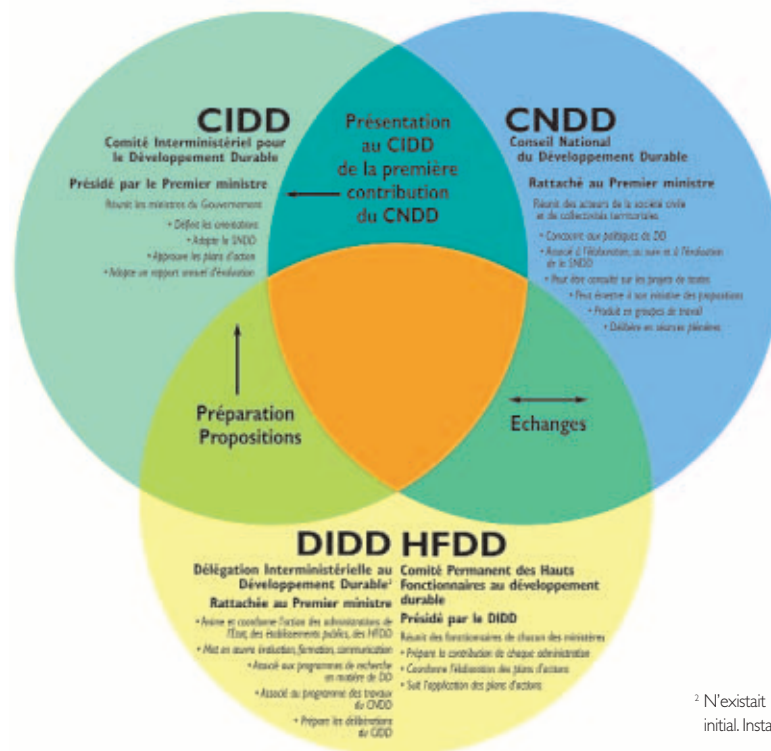
La France doit répondre à ses engagements internationaux, réaffirmés lors du Sommet mondial de développement durable à Johannesburg, en 2002, et s'inscrire dans les efforts européens indiqués par la stratégie européenne de développement durable adoptée en 2001.

La SNDD doit « donner un cadre d'intervention au Gouvernement pour les années à venir, orienter l'ensemble de ses politiques et inspirer celle des autres acteurs ».

« Cette démarche illustre la nouvelle gouvernance que nous souhaitons mettre en place en associant l'ensemble des acteurs de la société à la réflexion et à un effort pleinement collectif ; le CNDD en est le miroir, il constitue un relais essentiel »¹

¹ Dossier SNDD - Premier ministre

■ Place du CNDD dans le dispositif institutionnel de Développement Durable instauré en 2002



² N'existait pas dans le schéma initial. Instaurée en juillet 2004.

■ Processus mis en œuvre par le CNDD pour sa première contribution à la SNDD

La première contribution du CNDD a traduit la première expression des 90 membres et des acteurs associés en récapitulant des idées et aspirations de représentants de la société civile et de collectivités territoriales. Elle ne constitue pas la stratégie du Gouvernement, mais des propositions faites par la société, en complément de celles des ministères, pour l'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement Durable.

Un état d'esprit à trouver

De moins en moins, les stratégies s'élaborent en circuit fermé. L'intérêt général se définit à plusieurs. L'écoute pour gouverner dans un monde complexe, plus inter relié et interdépendant devient décisive. Désormais, les moments clé de la politique sont autant la décision que la construction de processus citoyens capables progressivement de faire émerger des solutions.

La contribution du CNDD à la Stratégie Nationale de Développement Durable

Début juin 2003 :

- première semaine du développement durable en France

Automne 2003 :

- transmission par le CNDD des réactions recueillies sur la SNDD et de 40 propositions

Décembre 2003 :

- transmission par le CNDD d'un avis sur 45 indicateurs

2004 Repères

Février 2004

- Adoption des orientations de la Stratégie Nationale de Biodiversité

Printemps 2004

- Nomination d'un nouveau Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable
- Suppression du Secrétariat d'Etat au développement durable
- Adoption du Plan national Santé-environnement

Juillet 2004

- Adoption du Plan Climat
- Nomination d'un Délégué Interministériel au Développement Durable

1^{er} décembre 2004

- Communication en Conseil des ministres et production de 2 rapports :
 - « indicateurs nationaux du DD, lesquels retenir ? »
 - rapport sur la mise en œuvre de la SNDD

Pour en savoir plus :

- CNDD : www.developpement-durable.gouv.fr
- MEDD : www.ecologie.gouv.fr
- Premier ministre : www.premier-ministre.gouv.fr

Les débats entre de multiples acteurs favorisent la compréhension de la relativité d'un seul regard sur une question. Ils peuvent faire naître l'inventaire de désaccords mais aussi de points de vue partagés.

D'emblée, les acteurs réunis, par la qualité de leur parole et de leur écoute, par leur disponibilité, avec leurs compétences, leurs convictions et leurs expériences, ont témoigné de leur désir d'avancer, souvent hors des clivages attendus, avec l'esprit ouvert.

Une mise en commun des idées

Six groupes de travail ont été réunis de fin janvier à fin mars 2003, selon les thèmes choisis par le séminaire gouvernemental de novembre 2002. Le CNDD, en effet, a souhaité suivre cette structure afin de faciliter, dans des délais très brefs, la lecture des propositions du CNDD et leur intégration par le Gouvernement dans la SNDD.

Environ 300 acteurs, souvent têtes de réseaux, représentants des milliers d'adhérents, membres, salariés ou habitants, ont ainsi pu s'exprimer oralement dans les groupes de travail, ainsi que par courrier ou par mail.

Les modalités

Une fiche de proposition a été établie pour guider les échanges, puis proposée aux participants et mise en ligne sur le site du CNDD.

Une grille partagée de critères a permis d'argumenter les propositions faites par chacun, de constituer un tamis pour les trier ensuite. (se reporter page 16, 1^{ère} contribution du CNDD, avril 2003)

Les acteurs ont proposé dans chacun des 6 thèmes :

- des axes stratégiques
- des objectifs, chiffrés ou phasés chaque fois que possible
- des mesures ou actions
- des indicateurs

Les articulations recherchées

Le CNDD a souhaité que les propositions faites soient articulées avec :

- les propositions faites en 1996 lors d'assises régionales et nationales pour une SNDD
- la stratégie européenne de DD, de 2001
- les propositions de la société civile pour le Sommet du DD, en 2002
- les plans d'actions du Sommet du DD, en 2002

La synthèse

Elle a été préparée par l'équipe d'animation du CNDD et les coordinateurs des groupes de travail en quelques jours, puis envoyée aux participants en ouvrant la possibilité d'amender la totalité du texte pour offrir équitablement à tous la possibilité d'améliorer le texte initial, avec l'accord nécessaire des autres membres.

L'adoption

718 amendements ont été reçus, représentant environ 9 % de la synthèse proposée. Tous ont été examinés lors de la séance plénière le 23 avril 2003. Les membres du CNDD ont donc décidé ensemble de ce qu'ils gardaient, supprimaient, transformaient.

Avec l'intégration des résultats de cette délibération autour des plans d'action, le texte a été adopté le même jour comme le reflet de l'équilibre et de la nature des débats menés.

Le résultat

La 1^{ère} contribution du CNDD présente des orientations et 6 plans d'action contenant 622 mesures et mettant particulièrement en avant le rôle des acteurs, leurs débats et actions collectives (les délais impartis ont nécessité de reporter des travaux sur des points importants).

10 % d'entre elles étaient relatives aux formations et traversaient les 6 thèmes.

10 % d'entre elles traduisaient la nécessité de changement de cap, de références, de comportements

7.7 % se rapportaient à la réorientation de la fiscalité, des aides et des budgets

5.6 % se rapportaient à la création de nouveaux outils

4.6 % se rapportaient à la création, modification de lois et règlements, au renforcement du rôle du Parlement

3 % à l'ouverture des processus et des instances à la société civile

Le document complet a été remis au Premier ministre fin avril, ainsi qu'à la Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable et à la Secrétaire d'Etat au Développement Durable. Le processus a été commenté au Gouvernement lors du premier Comité Interministériel pour le Développement Durable le 3 juin 2003.

La production du Conseil National du Développement Durable

Le mandat confié au CNDD indique que ses missions s'exercent en amont des politiques de développement durable, par des propositions et recommandations. Mais aussi en aval par une association au suivi et à l'évaluation des politiques de développement durable. Enfin, il peut être saisi pour rendre des avis. Les productions du CNDD, détaillées ci-dessous, répondent à ces trois missions sur saisine ou autosaisine.

Pour les élaborer, le CNDD a tenu de janvier 2003 à fin 2004 : **77 groupes de travail et 10 séances plénières.**

■ Première contribution du CNDD - avril 2003 « changer de cap, de références, de comportements individuels et collectifs : trois portes à ouvrir »

Le **3 juin 2003**, Anne-Marie Ducroux, Présidente du CNDD, a présenté devant le COMITE INTERMINISTERIEL POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE, réunissant les ministres et présidé par Monsieur JEAN-PIERRE RAFFARIN, la première contribution du CNDD à la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD).

A partir des expériences et aspirations d'acteurs de la société civile et de collectivités territoriales, ce document présente 6 plans d'action avec des propositions d'axes stratégiques, d'objectifs, de mesures, d'indicateurs.

Le regard des acteurs du CNDD a été sollicité pour compléter la vision publique.

Ce texte a constitué la première expression des échanges du CNDD, à l'issue de 30 réunions et 3 séances plénières menées en 2 mois. La synthèse réalisée dans des délais très brefs a été adoptée par consensus global entre les membres en séance plénière le 23 avril 2003 et a été remise au Premier ministre fin avril.

■ Avis n°1 - septembre 2003 : « Quelles passerelles entre sciences et société ? »

Dans le cadre de la saisine du CNDD par Madame CLAUDIE HAIGNERE, Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies, un avis a été rendu fin **septembre 2003** sur le thème de la recherche au service du développement durable.

La science et la technologie modifient et continueront de modifier profondément nos existences quotidiennes. Les institutions démocratiques peuvent-elles alors rester passives face à cet état de fait ?

Comment permettre aux citoyens de peser le plus en amont possible sur les grandes orientations de la recherche, sans pour autant ruiner toute forme de liberté de recherche et les imprévus féconds qui peuvent lui être attachés ?

Pour cela, il convient de chercher les procédures nécessaires pour

ouvrir la recherche au développement durable, à son esprit et à ses finalités. Sa gouvernance, l'interdisciplinarité et la maîtrise des risques sont centrales, comme l'association de la société civile à ses orientations.

■ Recommandations numéro 2 autour de la Stratégie Nationale de Développement Durable - automne 2003. Réactions des acteurs : « Paroles d'acteurs »

Suite à la publication de la SNDD par le Gouvernement, en juin 2003, les acteurs sollicités en amont pour faire des propositions ont souhaité faire part de leurs réactions dans le cadre du dispositif de dialogue mis en place par les pouvoirs publics. Ce document permet ainsi de faire part concrètement au Gouvernement et aux représentants de l'Etat de la manière dont a été reçue la SNDD. Ils ont également souligné à nouveau 40 mesures essentielles issues de leur première contribution dont il avait été insuffisamment tenu compte.

■ Avis n° 2 autour des indicateurs de développement durable - décembre 2003 : « Vers une empreinte de développement durable »

Cet avis (n°2), produit en **décembre 2003** par le CNDD sur saisine de Madame TOKIA SAÏFI, Secrétaire d'Etat au développement durable, porte sur les indicateurs permettant l'élaboration de l'un des deux rapports annuels programmés dans les engagements pris par l'Etat dans la SNDD, intitulé « état du développement durable en France » (et donc distinct de l'évaluation de la mise en œuvre de la SNDD).

« L'enjeu est de doter la France d'indicateurs synthétiques, signifiant les relations entre les trois piliers du développement durable et dépassant la juxtaposition d'indicateurs qui s'ignorent » et « il s'agit de fournir une information compréhensible par l'ensemble de nos concitoyens tout en étant capable de mesurer, précisément et objectivement, les progrès accomplis » indiquait TOKIA SAÏFI.

La définition d'indicateurs de développement durable est un des éléments clés d'appréciation des démarches de DD, dans le monde et pour tous les acteurs, dont l'Etat.

Une proposition par les administrations de 45 indicateurs a été fournie au CNDD. Son avis a reposé sur les orientations nécessaires à leur choix, la vision exprimée à travers eux, les finalités à rechercher pour un rapport public, les relations à instaurer entre les données recueillies et avec le deuxième rapport annoncé dédié au suivi de la mise en œuvre de la SNDD.

L'avis a été élaboré avec des phases de rencontres avec les fonctionnaires dédiés au développement durable.

La production du Conseil National du Développement Durable

■ **Recommandations pour les orientations de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité - décembre 2003 : « Au nom du vivant »**

Le vivant est de plus en plus menacé. Il ne s'agit plus de sujet de spécialistes mais d'un enjeu de société. La diversité biologique représente la variété du vivant : gènes, espèces et écosystèmes. Son appauvrissement menace les fondements même des processus permettant la vie sur Terre.

L'ampleur totalement nouvelle nécessite une ambition politique française sans précédent, compte tenu notamment de l'extrême richesse et de la responsabilité de la France en matière de biodiversité.

La saisine conjointe de ROSELYNE BACHELOT, Ministre de l'écologie et du développement durable, et de TOKIA SAÏFI, demandait au CNDD de formuler les orientations pour définir une Stratégie Nationale de la Biodiversité (l'un des engagements de la SNDD). La France, depuis sa ratification de la Convention sur la diversité biologique en 1994, n'avait pas encore de stratégie.

Le document remis a été élaboré avec le comité français de l'UICN.

La phase I d'élaboration d'orientations devrait être suivie d'une phase II de propositions pour les plans d'action.

■ **Avis n°3 - mars 2004 : « Les Préfets et le développement durable : horizon, nouvel esprit d'intervention et cadre d'action »**

NICOLAS SARKOZY, Ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales, a saisi le CNDD sur le rôle des Préfets au regard du développement durable. La SNDD prévoit que les Préfets ont la responsabilité de sa mise en œuvre territoriale. Le développement durable est interministériel par nature et les Préfets sont les représentants locaux de tous les ministres. Il leur est aussi demandé de concevoir les plans stratégiques territoriaux de l'Etat. Leur mission est interpellée par un ensemble d'évolutions sociétales et institutionnelles, comme la décentralisation. Dès lors, quels doivent être leurs rôles et pouvoirs ? Quels outils développer pour apprécier la contribution ou la compatibilité des projets locaux avec le développement durable ? Quelles nouvelles méthodes d'impulsion et d'animation ?

L'avis a été élaboré avec des phases de rencontres avec des représentants du corps préfectoral et de l'administration centrale.

■ **« Contribution du CNDD au débat public relatif à la Charte de l'environnement » - avril 2004**

Dans la perspective de la discussion de la Charte de l'environnement au Parlement, texte destiné à être adossé à la Constitution, le CNDD a souhaité contribuer au débat public avant la fin des échanges parlementaires. Cet apport s'est inscrit dans la continuité des recommandations et avis émis précédemment par le CNDD.

Il a paru opportun au CNDD pour former son jugement de répondre simplement et si possible pédagogiquement à quelques unes des interrogations récurrentes du débat.

Des enjeux du texte et le calendrier parlementaire ont été présentés au CNDD par le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale.

■ **Initiatives d'acteurs.**

À l'occasion du Sommet de la Francophonie - novembre 2004

« Seule l'énergie des acteurs transforme les stratégies en pratiques »

Le X^e Sommet de la Francophonie s'est tenu en novembre 2004 au Burkina Faso, sur le thème « la francophonie, un espace solidaire pour le développement durable ». A cette occasion, des acteurs français de la société civile et des collectivités territoriales, réunis par le CNDD, ont souhaité initier un processus rassemblant projets ou actions concrètes menés dans l'espace francophone afin de les développer, trouver de nouveaux partenaires ou renforcer leurs liens avec d'autres acteurs intéressés dans cet espace francophone.

Un ensemble de fiches les réunit et les présente.

Au sein du CNDD, les membres ont régulièrement rappelé l'intérêt qu'ils portaient aux approches « régionales » des questions de gouvernance internationale et notamment à l'espace francophone, aux positions communes qu'il importait d'y développer ainsi qu'aux partenariats à nouer en matière de développement durable, en s'appuyant sur les acteurs des sociétés civiles et des collectivités.

■ Agriculture, territoires et société - printemps 2005

« Quelle est aujourd'hui la mission que nous voulons assigner à l'agriculture pour le demi-siècle à venir ? Comment faire en sorte que les agriculteurs aillent plus loin dans leurs démarches et leurs pratiques de développement durable ? » demandait Hervé Gaymard.

Le CNDD a été saisi fin juillet 2004 par HERVE GAYMARD, Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales dans le cadre du projet de loi de modernisation agricole. La Présidente du CNDD a été nommée membre de la Commission nationale d'orientation du débat lancé par le ministère, avec 28 débats régionaux, puis auditions publiques, en amont du projet de loi. Le CNDD a fourni une première contribution sur les attentes de la société à l'égard de l'agriculture début 2005, à DOMINIQUE BUSSERAU, à suivre d'un avis sur le projet de texte de loi au printemps 2005.

Les travaux du CNDD sont téléchargeables dans leur intégralité sur le site du CNDD : www.developpement-durable.gouv.fr

Un pas plus loin... des partenaires se rencontrent, des acteurs s'engagent au sein du CNDD...

Une forte mobilisation des acteurs

Par la création d'un lieu permanent de rencontres, le CNDD assure non seulement un rôle de **trait d'union** entre la société et le Gouvernement, mais aussi entre les acteurs eux-mêmes.

Dès la première phase de propositions pour le développement durable, en 2003, les acteurs de la société civile : entreprises et organisations professionnelles, syndicats, associations de consommateurs, ONG et collectivités locales ou acteurs associés... ont mis en commun leurs vues et expériences de développement durable. De leurs rencontres ou de leurs échanges au sein du CNDD est née la volonté pour certains de **nouer des partenariats ou de prendre des engagements concrets** permettant de faire progresser les démarches de développement durable.

De nouveau, en 2004, à l'occasion du X^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement ayant le Français en partage, avec pour thème « la Francophonie, un espace solidaire pour le développement durable », les membres du CNDD ainsi que des acteurs associés ont souhaité, pour aller plus loin, traduire leurs projets ou actions. Des fiches ont été publiées pour **faciliter la mise en relation de partenaires au sein de l'espace francophone et là aussi favoriser les actions collectives entre sociétés civiles**.

Cela fut rappelé dans la première contribution du CNDD : « seule l'énergie des acteurs transforme les stratégies en pratiques ».

Du principe à l'action : quelques exemples concrets d'initiatives

Des fiches plus détaillées sont disponibles sur demande.

• La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) - 2003

4 engagements à :

- sensibiliser au développement durable 3 millions de sociétaires et 50 000 salariés
- inciter des PME-PMI à un diagnostic de développement durable par une agence indépendante. Utiliser un produit d'épargne approprié pour le financement d'entreprises respectant des critères de DD
- intégrer les critères sociaux et environnementaux à l'analyse du risque dans les dossiers de crédits et d'investissements
- systématiser l'évaluation sociale et environnementale des fournisseurs du Groupe.

La CNCE a également passé un accord pour 3 ans avec WWF rencontré au sein du CNDD.

Cf. page 3 du dossier d'information et fiche verso

• Le Centre des jeunes dirigeants (CJD) - 2003

2 300 entreprises membres

3 engagements :

- 500 entreprises engagées en un an à la démarche de développement durable, conception d'outils pour PME-PMI et TPE
- 100 entreprises engagées en un an à traduire dans leur management la responsabilité sociale et environnementale, formation et outils adaptés
- 200 dirigeants engagés en un an à participer à une formation de développement durable.

• Société Forestière de la Caisse des Dépôts - 2003

Proposition de :

- réaliser et financer une étude sur le financement durable des actions à mener pour la biodiversité en recourant aux mécanismes de marché et de compensation, à partir des acquis de l'expérience et les réalisations de gestionnaire de 200 000 ha de forêts et espaces naturels français de la Société Forestière

- comparer avec des dispositifs internationaux similaires

Les résultats de cette étude pourraient prendre place dans les propositions relatives aux plans d'action de la stratégie nationale de biodiversité.

• La Fédération des entreprises du Commerce et de la Distribution - 2003

Auchan, Camif, Casino, Carrefour, Cora, Leclerc, Monoprix, Système U, Redcats, Fnac, Printemps, Conforama se sont engagés à faire conduire 500 audits en 2003, par des cabinets extérieurs indépendants, pour veiller au respect de normes sociales dans les unités de production des fournisseurs.

• La Confédération des métiers et des utilisateurs des ressources de la nature (COMURNAT) - 2003

Engagement à conduire les professionnels, dont l'activité est liée à l'utilisation de la faune et de la flore, à contribuer à la conservation de ces espèces et à leur utilisation durable, comme par exemple le Pernambouc pour les archetiers et luthiers.

• Électricité de France - 2003

Engagement à :

- développer une nouvelle organisation permettant de trier et valoriser les déchets flottants du Rhin : 5 000 à 15 000 tonnes de bois flottants par an, représentant 25 à 70 hectares de forêt ou 36 à 107 terrains de football
- créer 11 emplois à cette occasion dans une entreprise d'insertion
- étudier l'extension de l'initiative à l'ensemble des centrales hydroélectriques sur le Rhin, puis d'autres en France.

Un pas plus loin... des partenaires se rencontrent, des acteurs s'engagent au sein du CNDD...

• MEDEF - 2003

Engagement à :

- créer un comité de développement durable, avec directeurs de développement durable, et délégués généraux de fédérations professionnelles
- informer et sensibiliser les entreprises au développement durable
- définir des méthodes et outils adaptés aux PME
- mobiliser les entreprises sur le thème de la RSE
- inciter les entreprises à contractualiser avec les ONG.

• Confédération de la Consommation, du Logement et du Cadre de Vie (CLCV) - 2003

Engagement à :

- former au développement durable les représentants dans les commissions consultatives des services publics locaux, et dans les conseils de concertation locale
- mettre en réseaux des personnes ressources sur les thèmes eau, déchets, énergie, transports, habitat
- informer, sensibiliser le grand public, inciter à son engagement par ses actes d'achat et sa vie quotidienne.

• Le Conseil général des Hauts-de-Seine - 2003

Engagement à :

- nouer un partenariat avec le réseau des Eco Maires, autre membre du CNDD, pour :
- mettre en place des outils et fédérer la demande des donneurs d'ordre publics territoriaux pour intégrer des critères qualitatifs de développement durable dans la commande publique locale
- rédiger un guide avec l'ensemble des acteurs territoriaux concernés.

• Conseil général du Val d'Oise - 2003

Engagement à étudier la mise en place d'un Conseil départemental de développement durable à l'échelle du territoire de l'agglomération de Cergy Pontoise et des communes environnantes.

• Les Eco Maires – association des maires pour l'environnement et le développement durable - 2003

Plus de 600 communes adhérentes

Engagement à :

- mettre en place un pôle de compétences multi-acteurs du développement durable pour la prévention des risques industriels
- former élus, personnels territoriaux, industriels, associatifs pour acquérir une culture commune du risque
- mettre en place un programme de formation des élus sur l'évaluation environnementale
- expérimenter la mise en place d'un compte satellite environnement pour les collectivités territoriales

- expérimenter avec le Conseil Général des Hauts-de-Seine les critères d'une commande publique locale responsable et rédiger un guide.

• WWF – France - 2003

Engagement à :

- mener des actions partenariales avec des membres du CNDD autour des catastrophes naturelles, des polluants, des gaz à effet de serre ou de la biodiversité
- Un engagement a été concrétisé dès 2003 avec le groupe des Caisses d'épargne. Tous deux membres du Conseil National du Développement Durable, le groupe Caisse d'Epargne et WWF France s'allient pour favoriser une meilleure prise en compte de l'environnement dans l'activité de la banque, parallèlement aux critères d'efficacité économique et d'équité sociale. Les principaux domaines couverts par l'accord visent à :
 - promouvoir des modes de vie, de production et de consommation durables et responsables
 - apporter des solutions, notamment financières, propres aux métiers de la Caisse d'Epargne
 - faire évoluer les pratiques de gestion des ressources naturelles.

• BVP – Bureau de Vérification de la Publicité - 2003

Engagement à :

- créer un code d'autodiscipline consacré au développement durable afin d'inciter les acteurs du monde de la publicité à prendre activement en compte et à respecter les principes et perspectives du développement durable dans les campagnes publicitaires. Concrétisé par une nouvelle recommandation rendue publique fin 2003.

Des fiches plus détaillées sur ces initiatives de 2003 sont disponibles sur demande. De nouvelles initiatives ont pu naître depuis.

• X^{ème} Sommet de la Francophonie - 2004

À l'occasion du X^{ème} Sommet de la francophonie, intitulé « un espace solidaire pour le développement durable », le CNDD a pris l'initiative, à la demande de ses membres, d'amorcer un processus permettant de connaître et faire connaître des projets ou des actions menées dans l'espace francophone, par des acteurs français. L'objectif du processus est également de susciter de nouveaux partenariats afin de renforcer les liens et les coopérations très concrètes entre les acteurs de la société civiles et collectivités territoriales de différents territoires francophones.

Un ensemble de fiches les réunit et les présente. Pour en savoir plus, consulter le document complet « initiatives d'acteurs, à l'occasion du X^e Sommet de la Francophonie », novembre 2004, disponible sur le site du CNDD.

Chacun des projets et actions présentés est placé sous la seule responsabilité de ses initiateurs.



Entretien avec Anne-Marie Ducroux, Présidente du Conseil National du Développement Durable



Repères

Le CNDD est présidé par Anne-Marie Ducroux.

Issue de la **société civile**, elle a été nommée par le Premier ministre en novembre 2002 pour cette mission de **médiation** de la parole des acteurs, au sein de débats controversés et très évolutifs.

Son parcours professionnel l'a conduite vers le journalisme, la communication et l'édition. Elle a notamment dirigé « *Les nouveaux utopistes du développement durable* » pour les Editions Autrement, choisissant déjà, dans l'ouvrage, de **donner la parole** à 40 témoins ou acteurs du développement durable.

Elle a été également membre du comité consultatif du débat énergie, du conseil d'orientation des travaux pratiques de la charte de l'environnement, et membre de la commission nationale d'orientation du débat du projet de loi de modernisation agricole.

Faire travailler 90 membres ensemble n'est pas chose évidente. Avez-vous le sentiment que le CNDD a su surmonter cette 1^{ère} difficulté ?

Anne-Marie Ducroux : *Au début, avec les délais qui nous étaient donnés, beaucoup pouvaient s'avérer un peu sceptiques. Mais dès que nous avons commencé à travailler ensemble sur la première contribution, l'intérêt était là.*

Je peux témoigner que les acteurs sont vraiment mobilisables et constructifs. Puis la confiance s'est installée. Il faut progressivement bâtir une relation pour cela. Tous ne se connaissent pas ou n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble. Tout cela dans un contexte où la confrontation sociale est plus fréquente que la concertation. Dialoguer à 90 ou travailler avec 500 acteurs, c'est surtout une très grande richesse. Le plus dur est la synthèse.

Il faut donc du temps et il est important que les hommes et les femmes se rencontrent. Dans la révision d'une stratégie britannique, un des points de conclusion était : « ce que nous avons appris, c'est à travailler ensemble ».

Deux ans plus tard : Des acteurs ont noué des alliances et partenariats en se rencontrant là.

Nous avons commencé à travailler avec plusieurs ministres du Gouvernement, signe que la recherche de développement durable n'est plus déléguée à un seul d'entre eux et devient mieux partagée.

Nous avons enfin produit, et chaque fois dans les délais impartis, une importante contribution avec 6 plans d'action pour la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), des réactions à la SNDD, une contribution pour les orientations de la stratégie nationale de biodiversité, une contribution au débat public relatif à la Charte de l'environnement et rendu 3 avis autour du rôle de la recherche, des indicateurs de développement durable et autour du rôle des Préfets pour ces enjeux.

Nous avons tenu 77 groupes de travail et 10 séances plénières. Pour un jeune Conseil, en moins de deux ans, ce n'est pas si mal... D'autant plus que ces documents ont réuni d'importants consensus.

La recherche de consensus n'a-t-elle pas modifié la qualité du travail ?

AMD : *Nous ne faisons pas un produit industriel normé. C'est une œuvre humaine. Avec des imperfections très certainement. Mais j'ai beaucoup plus la conviction qu'elles viennent alors surtout des délais alloués que de la recherche de consensus elle-même. Chacun peut s'exprimer, à plusieurs étapes et peut faire des suggestions sur les textes provisoires. Sur la première contribution, par exemple, (6 plans d'actions – 622 mesures) nous avons proposé un premier document de synthèse, après 33 réunions en seulement 2 mois. Chacun a pu le relire, nous avons reçu près de 700 amendements examinés collectivement, car l'objectif n'est pas que je les accepte, c'est que les acteurs en conviennent entre eux.*

Ainsi, ce que nous apportons aux ministres, ce n'est pas seulement « un rapport », ce sont aussi des consensus réunis sur un thème. Une indication précieuse pour une décision politique. Les propositions qui ne recueillent pas de consensus sont supprimées ou signalées comme telles. D'emblée, les acteurs savent alors qu'elles ont moins de chance d'être reprises.

Notre regard par ailleurs est moins institutionnel, complémentaire en tous cas de celui des pouvoirs publics ou des administrations. C'est celui que les acteurs apportent par leurs compétences, expériences, confrontations aux réalités des démarches de développement durable.

Les divages dans les débats autour du développement durable ne se situent pas toujours où l'on croit. Ils varient selon les sujets : pas toujours gauche-droite mais divages de générations, hommes-femmes, rural-urbain. C'est l'intérêt de ce type d'instance : elle permet politiquement de prendre ponctuellement le pouls d'une société et de ses évolutions par sujets.

La valeur de ces consensus n'est peut-être pas suffisamment perçue encore. Pourtant face à l'ampleur des enjeux, stratégies d'alliance, action collective et recherches de consensus sont la voie.

Entretien avec Anne-Marie Ducroux, Présidente du Conseil National du Développement Durable

Charte 2005 de participation aux travaux du CNDD

Extraits

« La participation aux travaux du CNDD est basée sur la recherche positive de consensus et d'engagements mutuels... »

Les principaux textes seront adoptés par consensus globaux...

Toutefois, les consensus non trouvés sous cette première forme pourront être recherchés entre les points de vue réellement divergents avec l'appui d'une « cellule de recherche de compromis ».

Après avoir épuisé ces différentes possibilités, il pourra être utilisé, en troisième solution, un recours aux votes des membres par mails.

Pour les rendre transparentes au sein du Conseil, les différentes positions seront communiquées aux membres mais ne seront pas rendues publiques au-delà des 90 membres.

La cohérence avec l'esprit du développement durable incite à rechercher plutôt la qualification des démarches que la quantification des voix. Ainsi ces trois degrés pour l'adoption des textes serviront à qualifier les consensus recueillis. Ceci permettra, quelle que soit la forme de l'adoption, de les souligner au commanditaire lors de la remise d'un texte et de mieux faire prendre en compte la valeur des documents remis et du processus suivi. Les consensus recueillis indiquent ainsi le degré d'adhésion des acteurs ou de maturité du débat pour des décisions politiques sur le sujet.

Dans les documents remis au Gouvernement, les accords obtenus entre les acteurs seront donc qualifiés ainsi :

- adoption par consensus global
- adoption après recherche de compromis
- avis partagés ».

Toute expérience est riche d'enseignements. Comment voyez-vous l'évolution du CNDD ?

AMD : Ce que nous faisons au fond, est moins technique que culturel. Pour faire une place à nos propositions, nous touchons à la conscience des enjeux, aux formations reçues, aux habitudes et méthodes de travail de l'Etat, aux modes d'élaboration des décisions politiques et à la place qu'elles donnent à la concertation, etc. Il faut être là. En permanence. Dans ce rôle de trait d'union entre société et Gouvernement, il nous faut travailler à l'amélioration de la perception de l'utilité des consultations, à l'examen des productions, à leur prise en compte et même aux calendriers... Parfois, celui des réunions interministérielles ne permet pas un examen de nos propositions en temps utile. Or les acteurs ont besoin de percevoir la consultation comme authentique, donc de continuité, de cohérence, de processus clairs, de lieux et moments de décision précisés, de réponses.

La concertation progresse quantitativement et qualitativement parmi les entreprises, les collectivités, etc. C'est donc un réel enjeu pour l'Etat d'acquiescer aussi une maturité à son égard.

Développement durable et concertation sont des enjeux de réforme de l'Etat. Un enjeu politique aussi : de la qualité des processus de concertation initiés par le Gouvernement dépend la qualité des contenus, donc des politiques publiques et leur légitimité. Surtout en matière de développement durable. Ces processus doivent contribuer à renforcer ou restaurer la confiance des acteurs dans leurs institutions.

La concertation n'est pas une méthode que l'on plaque artificiellement sur un sujet qui s'appellerait développement durable.

Elle est un des principes fondateurs de la Déclaration de Rio et donc inscrite au cœur de toute démarche de développement durable pour permettre aux citoyens de participer activement à l'élaboration des décisions qui les concernent.

Consulter permet d'approcher la complexité, de mieux la prendre en compte. Consulter permet d'impliquer pour mieux mobiliser et faciliter l'action partagée nécessaire compte tenu de la mutation à entreprendre.

En résumé, il faut que cela devienne une évidence et l'inverse une sorte d'anomalie.

Est-ce encore une utopie le développement durable ?

AMD : L'utopie aujourd'hui, c'est penser que l'on va pouvoir continuer comme avant sans rien changer.

Aujourd'hui, le développement durable est une référence internationale et européenne. Il existe aussi un dispositif national. C'est un mouvement grandissant pour un nombre croissant d'acteurs, de citoyens. C'est vraiment un débat de société.

Nos comportements dits « modernes » nous apparaîtront sous peu totalement archaïques. Nous avons cru notre monde maîtrisable, inépuisable et prévisible. Il se révèle complexe, fini et incertain.

Dès lors, il nous faut aborder la double question des fins. C'est-à-dire celle du sens, de la finalité, de notre développement actuel et puis des fins comme limites de nos activités et de celles de la planète. Quel développement choisissons-nous pour les prochaines années (les nôtres) et pour les générations futures ? Leur laisserons-nous une liberté semblable à celle dont nous avons usé ? Dans 10, 20, 30 ans beaucoup de décisions ne pourront plus être prises avec la liberté dont nous disposons encore.

Nous avons des décisions à prendre. Tous les chefs d'entreprise pourraient aisément le confirmer, cela coûte infiniment moins cher d'anticiper que de réagir le nez dans le mur. Et les marges de manœuvre ne sont jamais les mêmes selon que l'on se donne une semaine ou vingt ans pour mettre en œuvre les changements à opérer.

Pourquoi donc ? Pour ne pas « être des héritiers sans testament », pour reprendre une phrase de René Char.

Il nous faut et il nous faudra pour cela penser différemment, voir autrement « pour pouvoir changer de cap, changer de références, changer de comportements. ».*

* I^{em} contribution du CNDD, avril 2003

Les membres du Conseil National du Développement Durable

Arrêté du 21 février 2005 portant nomination au Conseil national du développement durable

NOR : DEVD0540059A

Par arrêté du Premier ministre en date du 21 février 2005 :
Sont nommés membre du Conseil national du développement durable :

I. Représentants des collectivités territoriales

M. Jean-Claude Peyronnet, Assemblée des départements de France, vice-président du conseil général de la Haute-Vienne.

M. Michel Bourgain, Association des maires de France, maire de L'Île-Saint-Denis.

M. Jean-Louis Fousseret, Association des maires des grandes villes de France, maire de Besançon.

M. Dominique Jourdain, président de l'Association des maires pour l'environnement et le développement durable (Les Eco Maires), maire de Château-Thierry.

Mme Mireille Ferri, Association des régions de France, conseillère régionale d'Île-de-France.

M. Louis Le Pensec, président de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe.

Mme Dominig Bourbao, membre du conseil d'administration de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

M. Pierre Jarlier, membre de l'Association nationale des élus de la montagne, maire de Saint-Flour.

M. Charles Josselin, président de Cités unies, vice-président du conseil général des Côtes-d'Armor.

M. Thierry Sibieude, vice-président du conseil général du Val-d'Oise.

Mme Odile Fourcade, vice-présidente du conseil général des Hauts-de-Seine, chargée de l'environnement, de la qualité de la vie et des circulations douces.

M. Pierre Auriacombe, président d'Enviro-élus, adjoint au maire du 8^e arrondissement de Paris.

M. Jean-Michel Bertrand, maire de Bourg-en-Bresse.

M. Didier Jouve, troisième vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes, délégué à l'aménagement et à l'animation des territoires et au développement durable.

M. René-Marc Willemot, président du réseau des agences régionales de l'énergie et de l'environnement.

M. Jérôme Bignon, président de Rivages de France, vice-président du conseil général de la Somme.

M. André Rossinot, président de la communauté urbaine de Nancy.

2. Représentants des entreprises, du monde économique et de leurs organisations professionnelles et syndicales

M. John Du Monceau, vice-président délégué du Directoire d'Accor.

M. Rémi Bailhache, membre du bureau de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

M. François-Nicolas Boquet, directeur de l'environnement de l'Association française des entreprises privées.

M. Maximilien Rouer, président de Be Citizen.

M. Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Nicolas Merindol, membre du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.

Mme Françoise Cocuelle, présidente du Centre des jeunes dirigeants.

M. Claude Courty, secrétaire national de la Confédération française de l'encadrement - Confédération générale des cadres.

M. François David, président du conseil d'administration de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur.

M. Marco Ciambelli, directeur de la Confédération des métiers et des utilisateurs des ressources de la nature.

M. Jean-Pierre Bompard, secrétaire confédéral, délégué à l'énergie, l'environnement et le développement durable de la Confédération française démocratique du travail.

Mme Karine Vial-Montpellier, déléguée syndicale de la Société générale - Confédération française des travailleurs chrétiens.

M. Bernard Saincy, directeur de cabinet du secrétaire général de la Confédération générale du travail.

Mme Claude Nahon, directrice de l'environnement et du développement durable d'Electricité de France.

M. Jérôme Bédier, président exécutif de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution.

M. Jean-Michel Mangeot, Fédération française des sociétés d'assurance, secrétaire général d'Assurances générales de France.

Mme Marie-Suzie Pungier, secrétaire confédérale de Force ouvrière.

Mme Geneviève Guicheney, chargée de mission à France Télévisions.

Mme Françoise Guichard, directrice du développement durable à Gaz de France.

M. Bernard Giraud, directeur du développement durable du groupe Danone.

M. Bruno-Alain Martin, président d'IAP-Child Priority.

M. Thierry Wiedemann-Goiran, président du directoire de MACIF gestion.

Les membres du Conseil National du Développement Durable

Mme Sophie Liger-Tessier, directrice adjointe développement durable du Mouvement des entreprises de France.

M. Alex Receveau, membre du conseil d'administration d'Orée.

Mme Thérèse Martinet, directrice de l'environnement automobile et du développement durable de PSA Peugeot Citroën.

M. Marc Riglet, secrétaire général de l'information Radio France.

M. Jean-Marie Gerbeaux, directeur délégué au développement durable et à l'environnement de la SNCF.

M. Philippe Laget, coordinateur des actions développement durable de la Société générale.

M. Gérard Mestrallet, président-directeur général de Suez.

M. Philippe Costa, secrétaire général de l'Union nationale des syndicats autonomes agriculture et forêt.

M. Henri Proglio, président-directeur général de Véolia environnement.

M. Gilles de Courtivron, président de VM Magazines.

3. Représentants des associations et organisations non gouvernementales ayant une activité dans le domaine du développement durable et des organisations de consommateurs

M. Thierry Desjardin, président d'AGERISQ.

M. Daniel Genevois, vice-président d'Amnesty International France.

M. Francis Thube, membre du comité de pilotage du Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable.

M. Christophe Lefebvre, président du comité français de l'Union mondiale pour la nature.

M. Alain Chosson, secrétaire général de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie.

M. Henri Rouille d'Orfeuill, président de Coordination Sud.

Mme Marie-Claude Tesson-Millet, présidente d'Equilibres et populations.

M. Claude Katz, chargé de mission à la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

M. Denis Gaboriau, président de la Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

M. Jean-Pierre Arnauduc, responsable de la mission technique à la Fédération nationale des chasseurs.

Mme Sylvianne Villaudiere, présidente de Femmes, débat et société.

M. Alain Liebard, président de la Fondation Energies pour le monde.

Mme Cécile Ostria, directrice de la Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'homme.

M. Christian Garnier, vice-président de France Nature environnement.

M. Yannick Jadot, directeur des campagnes de Greenpeace.

M. Jean-Philippe Teboul, vice-président des Amis de la Terre France.

M. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux.

M. Frédéric Tiberghien, président de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

Mme Lauriane d'Este, vice-présidente de la Société protectrice des animaux.

Mme Marie Nigon, administratrice de Transparence International France.

Mme Denise Lespinasse, présidente de la commission environnement et développement durable de l'Union fédérale des consommateurs - Que Choisir.

M. Yvon Bec, président de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement.

M. Djilali Maazouz, administrateur de l'Union nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique.

M. Daniel Richard, président du WWF France.

4. En qualité de personnalités qualifiées

Mme Jacqueline Aloisi de Larderel.

M. Serge Antoine.

M. Robert Barbault.

M. Jacques Bille.

M. Dominique Bourg.

M. Jacques Hintzy.

M. Jean-Charles Hourcade.

M. Patrick d'Humieres.

M. Robert Lion.

M. Michel Mousel.

M. Antoine Peigney.

M. Michel Prieur.

M. Guillaume Sainteny.

Mme Virginie Seghers.

Mme Marie-Claude Smouts.

M. Hervé de Tricornot.

Mme Ariane Vennin.

Les membres du Conseil National du Développement Durable

Le CNDD réunit 90 membres en quatre collèges issus de la société civile et des collectivités territoriales. Ensemble, ils représentent des milliers de salariés, habitants, membres ou adhérents.

Un cercle de plus de 500 autres acteurs sont également associés aux travaux du CNDD dans les groupes de travail.

I. Représentants des collectivités territoriales

M. Pierre Maille, président de la commission environnement et aménagement de l'espace de l'Assemblée des départements de France, président du conseil général du Finistère.

M. Dominique Jourdain, président de l'Association des Eco Maires pour l'environnement et le développement durable.

M. Louis Le Pensec, président de l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe.

M. Jacques Péliissard, premier vice-président de l'Association des maires de France.

M. Jean-Marie Bockel, président de l'Association des maires des grandes villes de France.

Mme Dominig Bourbao, membre du conseil d'administration de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes.

M. Gérard Longuet, président du conseil régional de Lorraine.

M. Jean-François Husson, vice-président de la communauté urbaine de Nancy.

Mme Odile Fourcade, vice-présidente du conseil général des Hauts-de-Seine.

M. Thierry Sibieude, vice-président du conseil général du Val-d'Oise.

Mme Juliana Rimane, conseillère municipale de Kourou.

M. Dominique Chambon, vice-président du conseil régional de Rhône-Alpes.

M. Daniel Delaveau, vice-président du Groupement des autorités régulatrices de transports.

M. Pierre Auriacombe, président d'Enviro-élus.

M. Jean-Claude Antonini, maire d'Angers.

M. Renaud Bellière, maire de Villers-Cotterêts.

2. Représentants des entreprises, du monde économique et de leurs organisations professionnelles et syndicales

M. Rémi Bailhache, membre du bureau de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture.

M. Maximilien Rouer, président-directeur général de Be Citizen.

M. Francis Mayer, directeur général de la Caisse des dépôts et consignations.

M. Bruno Mettling, membre du directoire de la Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance.

M. Sylvain Breuzard, président du Centre des jeunes dirigeants.

M. Thierry Jeantet, président du Centre des jeunes dirigeants et acteurs de l'économie sociale.

M. Pierre Bobe, secrétaire confédéral délégué à l'énergie, à l'environnement et au développement durable à la CFDT.

M. Claude Courty, secrétaire national chargé des services et du cadre de vie à la CFE-CGC.

Mme Catherine Vial-Montpellier, syndicat CFTC-Société générale.

M. Gérard Laugier, conseiller confédéral pour les questions d'environnement à la CGT.

M. Marco Ciambelli, directeur de la Confédération des métiers et des utilisateurs des ressources de la nature.

M. Jean Gautier, secrétaire général de la Confédération générale des sociétés coopératives ouvrières de production.

M. Etienne Vatelot, président d'honneur du Conseil des métiers d'art et de la Société encouragement aux métiers d'art.

Mme Claude Nahon, directrice de l'environnement et du développement durable d'Electricité de France.

M. Jérôme Bedier, président de la Fédération des entreprises du commerce et de la distribution.

M. François Ewald, directeur de la stratégie de la Fédération française des sociétés d'assurance.

Mme Marie-Suzie Pungier, secrétaire confédérale FO.

Mme Geneviève Guicheney, France Télévision, médiatrice des programmes.

M. Franck Riboud, président-directeur général du groupe Danone.

M. Christian Boiron, président-directeur général des laboratoires Boiron.

Mme Sophie Liger-Tessier, directrice adjointe développement durable du MEDEF.

M. Alex Receveau, membre du conseil d'administration d'Orée.

M. Gilles de Courtivron, président du directoire des publications de la Vie catholique.

M. Didier Tourancheau, directeur général adjoint au développement social et aux ressources humaines de Radio France.

M. Christian Balmes, président-directeur général de Shell France.

M. Jean-Marie Gerbeaux, directeur délégué au développement durable et à l'environnement de la SNCF.

M. Michel Laviale, directeur de la qualité et du développement durable de la Société générale.

M. Georges Auguste, vice-président de STMicroelectronics.

M. Gérard Mestrallet, président-directeur général de Suez.

M. Jean-Pierre Gualazzi, responsable du secteur environnement de l'UNSA.

M. Henri Progllo, président-directeur général de Veolia Environnement.

Les membres du Conseil National du Développement Durable

3. Représentants des associations et ONG et des organisations de consommateurs

M. Thierry Coutarel, président d'Agerisq.

M. Ben Lefetey, membre du conseil national des Amis de la Terre.

M. Francis Perrin, président d'Amnesty International France.

M. Roland Gérard, coordonnateur du Collectif français pour l'éducation à l'environnement.

Mme Yveline Nicolas, responsable du collectif Jo'burg 2002.

M. Christophe Lefebvre, président du Comité français de l'Union internationale pour la conservation de la nature.

M. Alain Chosson, secrétaire général adjoint de la Confédération de la consommation, du logement et du cadre de vie.

M. Henri Rouillé d'Orfeuil, président de Coordination Sud.

M. Frank Laval, président d'Ecologie sans frontières.

Mme Marie-Claude Tesson Millet, présidente d'Equilibres et populations.

M. Claude Katz, secrétaire général de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

M. Denis Gaboriau, membre du conseil d'administration de la Fédération nationale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural.

Mme Françoise Peschadour, directrice adjointe de la Fédération nationale des chasseurs.

Mme Céline Ostyn, présidente de Femmes et changements.

M. Christian Garnier, vice-président de France nature environnement.

M. Jean Larivière, conseiller scientifique et affaires internationales de la fondation Nicolas Hulot.

Mme Michèle Rivasi, directrice générale de Greenpeace France, en remplacement de Bruno Rebelle.

M. Allain Bougrain-Dubourg, président de la Ligue pour la protection des oiseaux.

M. Frédéric Tiberghien, président de l'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises.

M. Thomas Skaghammar, président de Plate-forme pour le commerce équitable.

M. Pierre Castella, président de Solagrail.

Mme Marie Nigon, administratrice de Transparence International France, en remplacement de M. Daniel Dommel.

M. Bernard Schockaert, président de la commission Environnement et développement durable de l'Union fédérale des consommateurs.

M. Djilali Maazouz, administrateur de l'Union nationale pour la pêche en France et la protection du milieu aquatique, en remplacement de M. Claude Roustan.

M. Daniel Richard, président du WWF France.

4. En qualité de personnalités qualifiées

M. Serge Antoine.

M. Jacques Bille.

M. Dominique Bourg.

M. Daniel Boy.

M. Christian Brodhag.

M. Pierre Duquesne.

M. Marc Gentilini.

M. Patrick d'Humières.

M. Jacques Hintzy.

M. Jean-Charles Hourcade.

M. Robert Lion.

M. Ignacy Sachs.

M. Guillaume Sainteny.

Mme Virginie Seghers.

Mme Marie-Claude Smouts.

M. Jacques Testart.

M. Hervé de Tricornot.

Mme Ariane Vennin.



Décret de création du Conseil National du Développement Durable

Décret n° 2003-36 du 13 janvier 2003 portant création du Conseil national du développement durable

NOR: DEVX0306258D

Le Premier ministre,
Sur le rapport de la ministre de l'écologie et du développement durable,
Décrète :

• Article 1

Il est créé, auprès du Premier ministre, un Conseil national du développement durable.

• Article 2

Le Conseil national du développement durable apporte son concours à la politique gouvernementale en faveur du développement durable.

A ce titre, il est associé à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale du développement durable.

Le Premier ministre peut saisir le conseil pour avis de toute question relative au développement durable.

Le conseil peut être consulté sur les projets de textes législatifs et réglementaires ayant une incidence dans ce domaine.

Il peut émettre, à son initiative, des propositions ou des recommandations.

• Article 3

Le Conseil national du développement durable remet chaque année au Gouvernement un rapport rendu public.

• Article 4

Outre son président, le Conseil national du développement durable comprend 90 membres, nommés par arrêté du Premier ministre, sur proposition du ministre chargé du développement durable, et répartis en quatre collèges :

- 1° Des représentants des collectivités territoriales ;
- 2° Des représentants des entreprises, du monde économique et de leurs organisations professionnelles et syndicales ;
- 3° Des représentants des associations et organisations non gouvernementales ayant une activité dans le domaine du développement durable, et des organisations de consommateurs agréées conformément aux dispositions de l'article L. 411-1 du code de la consommation ;

4° Des personnalités qualifiées choisies pour leur compétence en matière de développement durable.

• Article 5

La durée du mandat des membres du Conseil national du développement durable est de un an, renouvelable. Les fonctions de membre du Conseil national du développement durable sont exercées à titre gratuit.

• Article 6

Le président du Conseil national du développement durable est nommé par arrêté du Premier ministre pour une durée de trois ans, renouvelables.

• Article 7

Le secrétariat du Conseil national du développement durable est assuré par le ministre chargé du développement durable.

• Article 8

Le Conseil national du développement durable se réunit sur convocation de son président, en tant que de besoin, et au moins quatre fois par an.

• Article 9

La ministre de l'écologie et du développement durable et la secrétaire d'Etat au développement durable sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 janvier 2003.

Jean-Pierre Raffarin

Par le Premier ministre :

La ministre de l'écologie et du développement durable,
Roselyne Bachelot-Narquin

La secrétaire d'Etat au développement durable,
Tokia Saïfi

Décret de création du Conseil National du Développement Durable

Décret no 2005-147 du 18 février 2005 modifiant le décret no 2003-36 du 13 janvier 2003 portant création du Conseil national du développement durable

NOR : DEVD0530017D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret no 2003-36 du 13 janvier 2003 portant création du Conseil national du développement durable,

Décrète :

• Article 1^{er}

A l'article 5 du décret du 13 janvier 2003 susvisé, les mots : « un an » sont remplacés par les mots : « trois ans ».

• Article 2

Le ministre de l'écologie et du développement durable est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 18 février 2005.

Par le Premier ministre :

Jean-Pierre Raffarin

Le ministre de l'écologie et du développement durable,
Serge Lepeltier

Parution JO du 19 février 2005

Texte n°50



Mini glossaire du développement durable

AGENDA 21

Adopté par les pays signataires de la Déclaration de Rio de Janeiro en juin 1992, l'Agenda 21 est un programme d'actions pour le XXI^{ème} siècle orienté vers le développement durable : la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, la production de biens et de services durables, la protection de l'environnement.

AGENDA 21 LOCAL

Adaptation de l'Agenda 21 par les collectivités territoriales ou différents acteurs.

COMMERCE ÉQUITABLE

Les produits proposés aux consommateurs sont issus d'un travail avec les producteurs défavorisés, pour garantir des conditions de travail et de rémunération décentes et favoriser le développement de centres de production de manière autonome et durable, diminuer le nombre d'intermédiaires, minimiser les impacts environnementaux.

DECLARATION DE RIO

Le 14 juin 1992, 178 États ont adopté la Déclaration de Rio de Janeiro sur l'environnement et le développement. Les principes énoncés constituent les fondements du développement durable.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion de « sustainable development » traduite en français par « développement durable » est apparue en 1980 dans un ouvrage intitulé « la stratégie mondiale de protection de l'environnement » et présentée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Mis à l'honneur en 1987 dans le rapport Brundtland, le terme a été consacré par le Sommet de la Terre à Rio de Janeiro, en 1992. Le principe 1 de la Déclaration de Rio stipule que « les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ».

Le développement durable est souvent résumé aujourd'hui d'une simple phrase : « **Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** ».

ECODEVELOPPEMENT

Notion développée dans les années 70 rapprochant environnement et développement et soulignant que les finalités du développement sont sociales et éthiques.

ÉCOLOGIE

Discipline ayant pour objet l'étude des relations des êtres vivants entre eux et avec le milieu.

ECOEFFICACITE

Ce qui vise à faire plus ou mieux en utilisant moins. Ce processus vise à intégrer des considérations écologiques notamment dans les productions industrielles ou administratives.

ÉCOSYSTEME

Complexe dynamique composé de communauté de plantes, d'animaux et de micro-organismes qui par leurs interactions forment dans un milieu une unité utile à chacun d'eux.

EFFET DE SERRE

Élévation de la température de la Terre due à la rétention de l'énergie solaire par certains gaz présents dans l'atmosphère. La température au sol dépend de leurs quantités dans l'atmosphère.

EMPREINTE ÉCOLOGIQUE

Mesure de la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population de taille donnée et pour absorber ses déchets.

EXTERNALITES

Effets dommageables pour autrui d'action et de décisions dont les auteurs ne supportent pas nécessairement la charge.

GAZ A EFFET DE SERRE

Gaz, tels le dioxyde de carbone ou le méthane, exerçant un réchauffement de l'atmosphère par leur rétention de l'énergie solaire.

GOVERNANCE MONDIALE

Processus et dispositifs par lesquels les règles collectives internationales sont élaborées par un ensemble d'acteurs.

GOVERNANCE D'ENTREPRISE

Nouvel équilibre des pouvoirs entre conseil d'administration, dirigeants, actionnaires et parties prenantes de l'entreprise.

INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE (ISR)

Investissement individuel ou collectif effectué selon des critères sociaux, environnementaux, éthiques conjoints à la performance financière.



Mini glossaire du développement durable

NRE

Loi dite de Nouvelles Régulations Économiques, publiée au JO en 2001. Son article 116 fixe aux sociétés françaises cotées l'obligation de rendre compte annuellement de la manière dont elles prennent en compte les conséquences environnementales, sociales et territoriales de leurs activités.

PARTIES PRENANTES OU STAKEHOLDERS

Littéralement « dépositaires d'enjeux ». Ensemble des publics internes et externes concernés par les décisions prises.

PROTOCOLE DE KYOTO

Il date de 1997. L'objectif du protocole est de lutter contre les changements climatiques par une action internationale de réduction des émissions de certains gaz à effet de serre responsables du réchauffement planétaire. L'objectif fixe une réduction en moyenne de 5,2 %, de 2008 à 2012 avec pour année de référence 1990. La réduction européenne doit être de 8 %. Avec la ratification par la Russie, il entre en application en 2005.

PUITS DE CARBONE

Désignent la capacité de stockage du CO₂, parfois discutée, des forêts en croissance et des terres agricoles à travers la photosynthèse.

RAPPORT BRUNDTLAND

Appellation courante du rapport intitulé en français « notre avenir à tous », publié en 1987 et réalisé à partir de nombreuses études d'experts par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, alors Premier ministre norvégien. Ce rapport a servi de socle à la convocation du Premier Sommet de la Terre à Rio en 1992.

RECYCLAGE

Ré-introduction directe d'un déchet dans le cycle de production dont il est issu en remplacement total ou partiel d'une matière première neuve.

RENOUVELABLE

Les énergies renouvelables proviennent de gisements naturels qui ne s'épuisent pas (soleil, vent, marée), organismes vivants capables de se reproduire (espèces animales, ressources halieutiques, espèces cultivées).

RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES OU RSE

Traduction des démarches d'entreprises permettant d'intégrer les impacts et externalités de leurs activités.

SNDD

Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée par le Gouvernement français le 3 juin 2003.

Ces propositions ne sont qu'indicatives.

